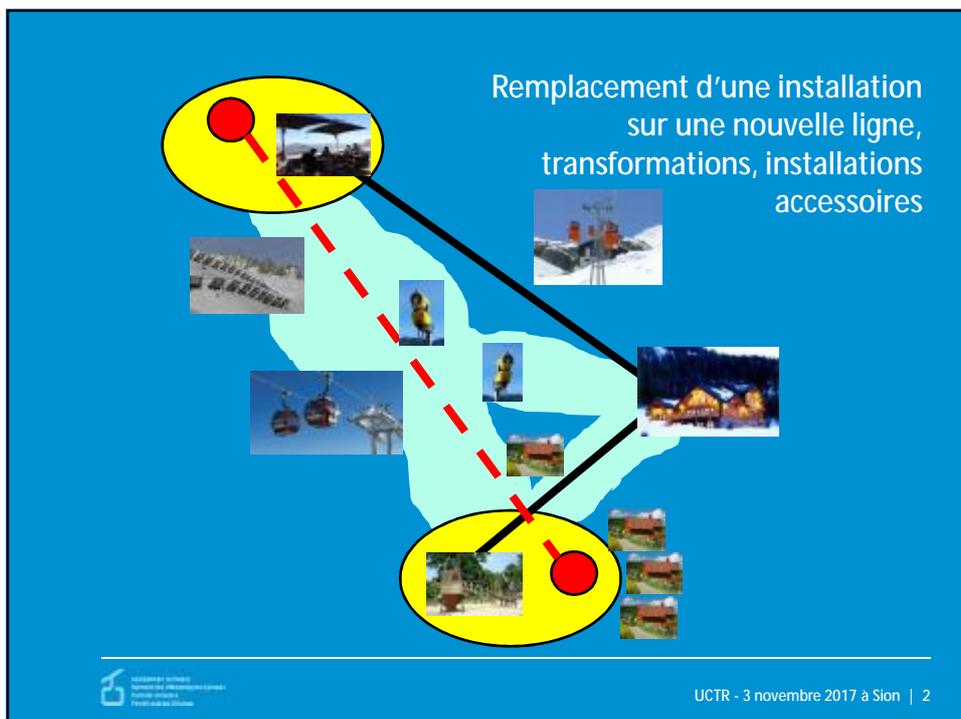




Seilbahnen Schweiz
Remontées Mécaniques Suisses
Funivie Svizzera
Pendicularas Svitzeas

➤ **Planification de projets globale et à temps**

Cours UCTR
Raphaël Gingins, RMS
Sion, 3 novembre 2017



Remplacement d'une installation sur une nouvelle ligne, transformations, installations accessoires

UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 2

➤ Aperçu de la documentation complémentaire

LICa, OICa, LTV et LDT:

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/modes-de-transport/seilbahn/rechtsgrundlagen--vollzugshilfen--normen.html>

Directives de l'OFT en matière de construction et maintenance, d'exploitation et de transformations:

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/modes-de-transport/seilbahn/bau-und-erneuerung-von-anlagen.html>

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/modes-de-transport/seilbahn/betrieb-bestehender-anlagen.html>

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/modes-de-transport/seilbahn/instandhaltung-und-umbau.html>

Guide «Environnement et aménagement du territoire dans les projets d'installations à câbles»

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eie/publications/environnement-et-amenagement-du-territoire-installations-a-cables.html>

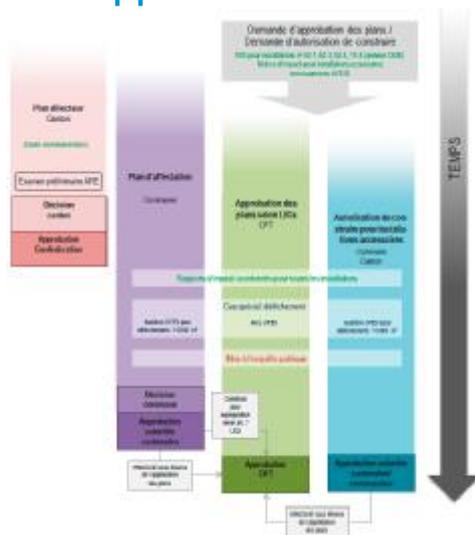
Environnement:

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/publications/droit-de-l-environnement.html>



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 3

➤ Pour rappel



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 4

➤ Préparation dans les temps (interne)



- Déterminer les besoins concrets et élaborer un pré-projet
 - Remplacement ou construction de l'installation; avec le fabricant
 - Mode d'exploitation et convention d'utilisation
 - Enneigement et tracé des pistes, aménagements du terrain
 - Installations accessoires (restauration, offres de loisirs, garages, chemins, centres de location, mesures de protection, etc.)
- Étudier et évaluer les variantes
- Vérifier la concordance avec le plan d'installation («masterplan») (entreprises de remontées mécaniques)
- Intégrer les propriétaires fonciers
- Connaître le règlement communal de construction dont le plan des zones et le plan d'affectation
- Tenir compte des aspects environnementaux (construction, exploitation, mesures de remplacement, dérogations)



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 5

➤ Échange et intégration des acteurs

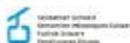
- Définir des valeurs fondamentales: solution technique, situation, extrait de cartes, délais et jalons de référence, types d'exploitation, durée d'utilisation, plan d'investissement, carte des dangers, zones, etc.
- Définir des objectifs: installation de remplacement, augmentation du confort, réduction de l'attente, création supplémentaire de valeur, diminution des frais d'exploitation, etc.
- Définir le financement par un compte de résultat et un bilan prévisionnels
- Mener des entretiens liminaires avec la commune, le canton ou l'autorité directrice et l'OFEV, l'ARE, l'OFC, le SLF, les gardes-chasses, les gardes forestiers, etc.
- Intégrer fournisseurs de prestations, concepteurs et partenaires: propriétaires fonciers, acteurs du tourisme, prof. de ski, guides de montagne, hôteliers, commerçants, population locale, collaborateurs, clubs sportifs, etc.
- Intégrer les représentants des groupes d'intérêts: Pro Natura, WWF, mountain wilderness, CAS, slfp, etc.



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 6

➤ Installation – Bases générales

- **Plan de situation:** stations amont et aval, tracé, places de parc, WC, zone à bâtir, démantèlement d'anciennes installations ou exploitation des existantes, éventuels aménagements ultérieurs et changements d'affectation
- **Technique:** télésié, funiculaire, téléphérique, installation à mouvement continu, 3S, etc.
- **Exploitation:** jour/nuit; 1 ou 2 saisons/365 jours; transport en amont et/ou en aval; transports spéciaux; vent; disponibilité; forme d'équipement: convoi, 25/50/75/100 %; capacité de transport actuelle et future
- Bases pour l'examen de l'écocompatibilité
- Convention d'utilisation et durée d'utilisation
- Concession, direction de l'exploitation interne/externe, autorisations

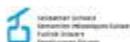


UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 7

➤ Installation – pré-projet



- **Élaborer le pré-projet:**
infrastructure (bâtiments, électricité, eau, informatique, fibre optique), tracé, calcul du câble, aménagements du terrain; estimation des volumes d'investissement et de la durée des travaux; possibilité d'une réalisation par étapes, échéancier approximatif, logistique, carte des dangers
- **Conception grossière de l'exploitation:**
accès et départ pour les clients, bagages, transports, garages, ateliers, billetterie, ressources en personnel, dépôt, nettoyage, WC, vestiaires, SOS, places de parc, etc.
- **Demander des expertises externes:**
dangers naturels, avalanches, vent, géologie, protection incendie, bruit, gel, etc.
- **Aspect visuel:** architecture vs pure fonctionnalité
- Bases pour l'examen de l'écocompatibilité
- Concept et plan d'évacuation (conséquences)
- Argumentation pour décider de la variante (pour/contre)



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 8

➤ Enneigement et installations accessoires

- Cohérence avec le plan d'installation (entr. de rem. méc.), le plan directeur et le plan d'affectation (autorités communales/cantoniales), conformité des zones
- Enneigement: fonctionnalité et efficacité constantes
 - Pression, besoin en eau, canons vs lances, vent
 - Dimensionnement du réseau des conduites, raccordements et récepteurs, besoin en électricité, pilotage automatique, données météo, transport jusque sur place, dépôt estival, service, etc.
 - Pas de culs-de-sac, ni d'hypothèses irréalisables (température, source et transport de l'eau, production, en temps et en lieu, priorités saisonnières), logistique
- Installations accessoires: largeur des pistes = capacité de transport de l'inst., STEP, places dans les restaurants et WC, nombre de VTT et de pistes VTT, défrichage et autres coupes; connaissances des instances d'autorisation



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 9

➤ Conseils (1)



- **Réalisation: haute saison jusqu'env. mars, période de travaux courte en été, délais fixes pour la mise en service et l'autorisation d'exploiter (avant Noël), procédure d'autorisation ou concession.**
 - Détermine le projet en temps
 - Calendrier pour les autorités et toutes les parties prenantes toujours semblable = il y a peu de marge de manœuvre
- **Début anticipé des travaux (sans délai à 30 jours) possible**
 - Soumis à autorisation (p. ex. démantèlement d'anciennes installations lorsqu'il reste de la neige, installation du chantier, terrassements)
 - Impossible pour les défrichages
- Soumettre une demande écrite pour l'autorisation d'exploiter



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 10

➤ Conseils (2)

- Dossier de demande électronique (CD, cloud/plate-forme à l'étude)
- Premier dossier [en cours]: premières infos, points critiques, identifier un éventuel «no go»; caractère contraignant?
- Entretien liminaire judicieux, concertation quant aux documents nécessaires et possibilité d'expliquer le projet
- Mentionner tous les sujets: ce qui n'est pas utile selon le demandeur doit quand même être mentionné («pas d'expertise avalanches»), la plausibilité sera examinée.
- Éviter (le plus possible) de modifier le projet pendant la PAP car les modifications seront irréalisables

➤ Conseils (3)

- «Ça ne coûte rien de demander, mais ça coûte beaucoup de ne pas demander.»
Autorités, spécialistes, cabinets d'expertises, services de conseil de RMS, entreprises de remontées mécaniques voisines, etc.
- Services de conseil de RMS/Technique:
 - Technique de remontées mécaniques et sécurité
 - Exploitation et organisation
 - Dossiers et procédures
 - Lois, ordonnances, directives, guides
 - Premiers contacts et informations sur les projets similaires
 - Droits et obligations
 - Modèles de documents
 - Gratuit jusqu'à deux jours de travail

➤ Conseils (4)

- Responsabilités du demandeur (projets d'installation):
 - Élaborer le dossier (contenu, qualité, quantité)
 - Être le coordinateur et l'interlocuteur des autorités directrices lors de la PAP
 - Demander des rapports d'expertise
 - Soumettre une demande d'autorisation de construire
 - Fournir une attestation d'assurance
 - Faire preuve de disponibilité lors du contrôle de l'installation
 - Instruire le personnel, faire des exercices d'évacuation et tester l'exploitation
 - Remplir les obligations et s'annoncer
 - Prévoir et exécuter le contrôle ultérieur / les réceptions environnementales
 - Conserver les déclarations de conformité
 - Pointer les bases de la planification, les commandes et la convention d'utilisation

➤ Pour rappel

Démantèlement de l'installation

OICa, art. 55

¹ Si l'exploitation d'une installation à câbles est interrompue définitivement, le propriétaire doit la démonter.

² Si l'installation n'est plus en état d'être exploitée, le propriétaire doit enlever immédiatement les câbles et présenter à l'autorité qui délivre l'autorisation une **demande de démantèlement** de l'installation.

³ L'autorité qui délivre l'autorisation ordonne dans quelle mesure l'état initial doit être rétabli.